

TABLEAU DES COTISATIONS 2009

LES COTISATIONS SONT FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Médecins diplômés en 2007 et 2008 (*)	gratuit
Médecins candidats spécialistes en formation de base et Médecins généralistes en formation complémentaire	75,- €
Médecins candidats spécialistes en formation supérieure	104,- €
Médecins généralistes et spécialistes, les trois premières années d'installation	127,- €
Médecins généralistes et spécialistes, 4ème année d'installation	154,- €
Médecins généralistes et spécialistes, 5ème année d'installation	183,- €
Conjoint médecin cotisant	274,- €
Cotisation collective pour associations de médecins généralistes (**)	286,- €
Médecins fonctionnaires et/ou salariés plein temps	306,- €
Cotisation extra hospitalière	450,- €
Cotisation collective hospitalière : par médecin spécialiste (***)	450,- €
Médecins + 65 ans avec pratique	149,- €
Médecins + 65 ans sans pratique	33,- €

(*) Dans ce cas, il suffit de demander votre affiliation au 02.649.80.40. Si vous êtes déjà membre et que vous êtes encore dans cette catégorie, votre carte 2009 vous parviendra automatiquement.

(**) Un minimum de 51% des Médecins membres de l'Association doivent être affiliés, les médecins paieront 286 € ou la cotisation correspondant à leur situation dans la grille de cotisation.

(***) Dans le cadre des cotisations collectives, les médecins paieront 450 € ou la cotisation correspondant à leur situation dans la grille de cotisation. La cotisation collective concerne les médecins hospitaliers, de polycliniques,...

Pour plus de renseignements - Chambre Syndicale - 02.649.80.40

Il est certain que, compte tenu des circonstances actuelles, pour certains d'entre nous, la cotisation peut paraître élevée. Nous proposons, à ceux d'entre vous qui connaissent une situation difficile de contacter la Chambre Syndicale.